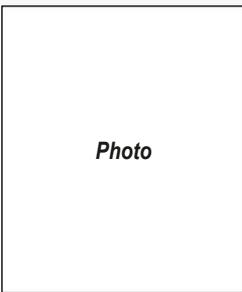




Fiche d'inscription en 1^{ère} Générale

2023/2024



NOM Prénom :
 Division de classe 2022/2023 :

Né(e) le à : Départ. / Pays :
 Adresse :

Code postal : Commune :

N° de téléphone de l'élève ou de l'étudiant :
 Courriel de l'élève ou de l'étudiant :
 Usage des transports scolaires : oui non
 Quelle ligne de car ?.....

Avez-vous bénéficié d'un PAP tout au long de l'année précédente (1/3 temps, ordinateur..) oui non
 Avez-vous bénéficié d'aménagements pour le DNB ou les épreuves anticipées oui non

Scolarité

LVA	LVB Suivie en 2 nd e	Section européenne Suivie en 2 nd e	Option	Option	Option	Option
ANGLAIS	<input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Autre par le CNED.....					

S'agit-il d'un redoublement : OUI NON
 Régime choisi : Interne (fille) Interne (garçon) Demi-pensionnaire

RESPONSABLE LEGAL 1 Nom: Prénom :

Profession :
 Autorité parentale : OUI NON
 Adresse si différente de l'élève :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. portable : Tél. professionnel :

Courriel (E-mail) :

RESPONSABLE LEGAL 2 Nom: Prénom :

Profession :
 Autorité parentale : OUI NON
 Adresse si différente de l'élève :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. portable : Tél. professionnel :

Courriel (E-mail) :



Nombre d'enfants dans la famille : Nombre d'enfants fréquentant l'Établissement :
 Informations supplémentaires relatives à l'élève inscrit que vous souhaitez porter à notre connaissance :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

Lien avec l'élève.....
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Tél. domicile : Tél. portable : Tél. professionnel :

Choix des enseignements de spécialité

Trois choix à formuler. Quatre si un des choix est un enseignement dit « rare »

Attention pour un choix d'enseignement dit « rare ». C'est la commission qui se tiendra fin juin à la DSDEN du Gard qui statuera sur la demande de spécialité rare. Il peut y avoir des refus.

Spécialité 1	Spécialité 2	Spécialité 3	Spécialité 4 (si Rare)

A fournir

- Fournir duplicata de l'assurance responsabilité civile (année en cours).
- Faire une copie des pages vaccinations à jour du carnet de santé de l'élève.
- Remplir la fiche infirmerie.
- Attestation de recensement signée (si JAPD non effectuée).
- Attestation JAPD signée.
- Copie Carte d'Identité (recto-verso) ou Passeport.
- Photocopie du PAP ou du PAI si nécessaire
- Photocopie de l'aménagement accordé au DNB ou aux épreuves anticipées
- 1 photo d'identité à coller sur la 1ère page du dossier
- Si Parents séparés **extrait jugement de divorce ou ordonnance du juge** mentionnant la résidence et la garde de l'élève.
- RIB du responsable financier

Pour les nouveaux arrivants

- Copies des bulletins scolaires 2022-2023
- Copie des notes des épreuves anticipées pour les doublants

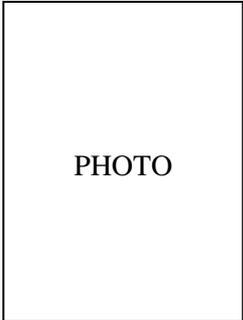
INFORMATION : Demi-pension, cafétéria, internat, bourses, carte jeune, règlement intérieur du service annexe d'hébergement

DROIT À L'IMAGE : Dans le cadre des programmes d'enseignement, la classe de votre enfant va participer à des activités et sorties scolaires qui feront appel à l'utilisation de la photographie. En référence à la loi, nous devons vous demander une autorisation préalable à la prise de vues. Ces photos pourraient faire l'objet d'une diffusion éventuelle sur le site du Lycée ou d'autres supports (journal interne du Lycée, panneaux pédagogiques, plaquettes du Lycée, etc...)

J'autorise l'Établissement à la prise de vue de mon enfant dans le cadre d'activités scolaires : OUI NON

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève



FICHE D'URGENCE INFIRMERIE*
Enseignement secondaire

ANNEE SCOLAIRE : 2023/2024

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Numéro de téléphone portable de l'élève :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

• En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir rapidement la famille.

N° de téléphone fixe au domicile :

N° de portable du père : Travail:

N° de portable de la mère : Travail :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Vaccins (Joindre les photocopies du carnet de vaccinations)

Problème de santé : (allergie, diabète, épilepsie, cardiaque ...)

Traitement ponctuel ou en cours (à déposer à l'infirmerie avec une ordonnance)

Protocole de santé des années précédentes (PAI, PPS, joindre obligatoirement une photocopie)

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

**DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous
enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière.*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ANNEXE D'HÉBERGEMENT À l'attention de TOUS les usagers de l'établissement

RIB A FOURNIR POUR TOUS LES ELEVES

Textes de référence : décret n°2000-992 du 06/10/2000 - décret n° 04/09/1985 modifié - décret 2006-753 du 20-06-06

Le Service de restauration scolaire relève de la responsabilité de la collectivité territoriale de rattachement qui en fixe les tarifs. Le service contribue à la qualité de l'accueil des usagers de l'EPLÉ et participe à la mission éducative de l'établissement dans le cadre du contrat d'objectifs.

Le service annexe d'hébergement est ouvert cinq jours par semaine, du lundi midi au vendredi midi.

Les élèves internes bénéficient d'une prestation qui comprend : le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. Seul le service du déjeuner est ouvert aux autres élèves et aux personnels.

Le principe de fonctionnement est celui de l'achat de repas selon le tarif et modalités en vigueur au service intendance qui assure la gestion des comptes personnalisés.

I/ Inscriptions

La carte jeune région Occitanie sert de carte de restauration et doit être rechargée. La carte le suit pendant l'ensemble de sa scolarité.

En cas de vol, de perte ou de détérioration de la carte, l'élève doit immédiatement le signaler à l'intendance afin que celle-ci la mette en opposition. Les crédits seront reportés sur la nouvelle carte.

La somme de 2 € sera prélevée sur les 20 € alloué par la Région pour la création d'une nouvelle carte. En attendant de recevoir la nouvelle carte, une carte de prêt sera donnée à l'élève. Dans le cas d'une perte, vol ou détérioration de cette dernière, la somme de 7 € devra être réglée auprès du lycée.

II/ Tarifs

Deux possibilités sont offertes par l'établissement pour la demi-pension.

- Demi-pensionnaire au ticket

Prix du repas : 4.10 €

Pour charger ou recharger la carte, un login et un mot de passe sont communiqués par courriel aux familles pour pouvoir payer par carte bancaire sur internet via l'espace famille. Paiement minimum de 20€.

A titre exceptionnel, des chèques et espèces sont acceptés et encaissés au bureau demi-pension, encaissement uniquement le matin. Paiement minimum de 10€.

Le prix du repas est déduit à la réservation, que le repas soit consommé ou non.

La réservation au restaurant scolaire est obligatoire. Deux bornes sont installées à cet effet, une dans le hall de l'établissement du bâtiment C, l'autre sous le bâtiment E à l'angle de la cafétéria. La réservation peut se faire jusqu'à 10H30. En cas d'oubli de réservation, l'élève pourra déjeuner à la cafeteria.

La réservation peut également s'effectuer sur internet via l'espace famille jusqu'au jour J 10h30 et jusqu'à 60 jours à l'avance.

S'il n'y a plus de crédit, la réservation est impossible et l'élève ne peut pas déjeuner. Aucune dérogation n'est acceptée.

- Absence : L'annulation de la réservation pourra être effectuée avant 10h30 soit à partir de la borne de réservation au lycée, soit par internet via l'espace famille.

- Oubli de la carte : L'élève peut déjeuner s'il a oublié sa carte à titre exceptionnel. Dans ce cas, il doit se présenter au service intendance avant 10h30 afin qu'un justificatif lui soit remis.

Les crédits non utilisés en fin d'année scolaire seront reportés sur l'année suivante.

- Remboursement : Les élèves passant le baccalauréat et/ou susceptibles de quitter l'établissement peuvent demander le remboursement du reliquat de leur carte de demi-pension. Dans ce cas, les parents doivent faire la demande par écrit en y joignant leur RIB.

- **Demi-pensionnaire au forfait 5 jours** : formulaire à compléter ci-joint

Prix du forfait : 550€ (soit un prix unitaire à 3.14€ sur la base de 175 jours de fonctionnement).

Le repas de l'élève est prévu tous les jours de la semaine et la famille paie tous les repas, qu'ils soient pris ou pas.

La famille reçoit une facture au début de chaque trimestre (1^{er} trimestre 207.24€ / 2^{ème} trimestre 170.06 € / 3^{ème} trimestre 172.70€)

L'inscription de l'élève à la demi-pension est faite pour l'année entière. Elle ne peut être modifiée qu'en fin de trimestre et pour un motif valable à l'appréciation du Chef d'établissement.

En demandant une inscription au forfait, la famille s'engage à ce que son enfant mange effectivement à la demi-pension les jours prévus.

III/ Fonctionnement

- Accès au restaurant scolaire : **Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès au restaurant scolaire n'est autorisé qu'aux élèves ayant réservé.**

L'apport de nourriture de l'extérieur est interdit au restaurant scolaire et à la cafeteria ainsi que dans l'établissement.

Seuls les repas préparés par l'équipe de cuisine dans des conditions réglementaires peuvent être consommés sur place.

IV/ Aides

Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent s'adresser à l'assistante sociale de l'établissement pour qu'une demande d'aide soit examinée par la Commission des Fonds Sociaux. Le montant de la bourse est utilisé pour approvisionner le compte de la restauration.

INSCRIPTION DEMI-PENSION - FORFAIT 5 JOURS

✎ A compléter et à signer par le responsable légal

Je soussigné(e) :

.....

Adresse :

.....

.....

Responsable légal(e) de l'élève :..... en classe

de : inscrit(e) comme élève demi-pensionnaire au lycée Ernest Hemingway à Nîmes.

Je déclare avoir pris connaissance du montant de la demi-pension exigé pour l'année scolaire 2023/2024 qui s'élève à 550€.

En conséquence, je m'engage à payer à l'agent comptable du lycée Hemingway les sommes suivantes en fonction des modalités de paiement choisis : (cochez l'option choisie)

A l'année : soit 550€ avant le 31/08/2023

Par trimestre :

- 207.24€ avant le 31/12/2023
- 170.06 € avant le 31/03/2024
- 172.70€ le 30/06/2024

Paiement en ligne sur le site du lycée,
Chèque ou espèces au service intendance

Fait à

Le/...../.....

Signature :

Carte jeune Région Occitanie

La carte Jeune Région est obligatoire pour tous les élèves et étudiants inscrits à la rentrée 2023 au lycée Hemingway.

A quoi sert la carte : Accéder à l'établissement, service restauration scolaire, cafétéria, accès gratuit à une formation aux premiers secours (PSC1), prêt des livres scolaires, gratuité du 1^{er} équipement professionnel, ordinateur portable, aide à l'achat d'une licence sportive (UNSS) de 15.00 €, aide à la lecture de loisirs de 20 euros à utiliser dans l'année.

Enseignement secondaire et Enseignement Supérieur

- Les élèves et étudiants n'ayant jamais eu de carte jeune région Occitanie doivent obligatoirement en faire la demande sur le site de la région avant leur inscription au lycée, **à partir du 7 juin 2023.**

Vous devrez imprimer le justificatif de demande car vous ne recevrez la carte (délai : environ 8 jours) que si vous êtes affecté dans notre établissement et dument enregistré.

- Les élèves et étudiants inscrits en 2022/2023 au lycée Hemingway, qui possèdent déjà une carte jeune recevront chez eux après leur réinscription au lycée un autocollant « 2023-2024 » à apposer sur leur carte jeune.

Le cas échéant, pensez à modifier vos coordonnées sur le site de la région si changement depuis la création de la carte jeune (adresse, téléphone ...)

Les élèves et étudiants ayant perdu leur carte doivent déclarer leur carte **perdue** sur le site de la région, une nouvelle carte leur sera envoyée. (tarif: 2 euros déduits de l'aide à la lecture)

- Pour les élèves et étudiants qui possèdent une carte région au nom d'un autre établissement que le lycée d'inscription (Ernest Hemingway), ils doivent faire la demande d'une nouvelle carte de remplacement sur le site de la région.

Important : Ne pas faire cette demande avant la rentrée de septembre et votre inscription effective.

Pour cela : Cliquer sur « mettre en opposition », motif : Changement d'établissement (Tarif : gratuite).

- Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, il est possible faire la demande sur place au lycée sur un poste dédié à cet effet.

Pour accéder au lycée lors de la rentrée 2023 et pour déjeuner, vous devrez présenter votre carte jeune région ou le justificatif de la demande.

Vous trouverez d'autres informations sur le site suivant :

<https://www.laregion.fr/-Le-Site-Jeune->

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'établissement à l'adresse mail suivante : intendance.hemingway@ac-montpellier.fr

ZOOM NOUVEAUTÉS

TES BONS PLANS 100 % OCCITANIE !

Grâce à ta carte, retrouve sur ton espace jeune tout au long de l'année des offres attrayantes pour des activités culturelles, touristiques ou sportives : concerts, festivals, matchs, musées, visites guidées...



N'hésite plus connecte-toi et inscris-toi à la newsletter pour ne pas zapper l'offre qui t'intéresse !

Tu pourras également accéder à de bons plans autour de l'éducation, de l'orientation et la santé.



À SAVOIR

Cette carte peut servir à l'accès à la restauration scolaire et aux établissements. La carte Jeune Région est nominative, avec photo, et elle accompagne chaque jeune tout au long de sa scolarité ou de sa formation. La Carte Jeune Région est à conserver d'une année sur l'autre. Chaque année un sticker est fourni pour actualiser la Carte.

TRANSPORT SCOLAIRE RÉGIONAL

Les transports scolaires sont gratuits en Occitanie pour tous les ayant-droits. Les inscriptions sont ouvertes début juin 2023 et se clôturent au 31 juillet. Au-delà du 31 juillet, une participation forfaitaire exceptionnelle pour inscription tardive de 25 € devra être réglée afin de finaliser l'inscription au transport scolaire.

Modalités et inscriptions sur liO-occitanie.fr

Pour toutes questions relatives aux transports scolaires, s'adresser aux services régionaux des mobilités des Maisons de Région :

laregion.fr/les-maisons-de-region

Attention : La carte de transports est différente de la Carte Jeune Région.

CONTACTS UTILES

cartejeune.laregion.fr
Tél. : 05 32 30 00 40

HÔTEL DE RÉGION

TOULOUSE 22, bd du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9	MONTPELLIER 201, av. de la Pompi gnane 34064 Montpellier cedex 2
--	---

3010 (service et appel gratuits)



laregion.fr
laregionoccitanie



GRATUITE ET OBLIGATOIRE



CARTE JEUNE RÉGION

MODE D'EMPLOI

CARTE JEUNE RÉGION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Région Occitanie accompagne les jeunes sur l'ensemble des sujets qui les concernent, l'orientation et la formation, le transport, le logement, la culture, le sport ou la santé.

La Carte Jeune Région est un outil innovant qui accorde des aides directes pour faciliter la vie des jeunes et augmenter leur pouvoir d'achat, ainsi que celui de leurs familles. C'est le support numérique de l'ensemble des aides de la Région en faveur des lycéen·ne·s d'Occitanie.



MÉMO JEUNE

TA CARTE JEUNE RÉGION

Identifiant :

N° ASSISTANCE

05 32 30 00 40

N° SAV LORDI

0 800 456 001 (appel non surtaxé)

N'hésite pas à consulter ton espace jeune !



CARTE JEUNE RÉGION

RETROUVE TES BONS PLANS 100 % OCCITANIE !



NE PASSE PAS À CÔTÉ DE RÉDUCTIONS PROPOSÉES GRÂCE À TA CARTE JEUNE RÉGION, CONNECTE-TOI RÉGULIÈREMENT SUR TON ESPACE POUR RETROUVER LES OFFRES.

ANNUAIRE / CONTACTS UTILES

Sos Harcèlement scolaire : 3020

Sos Cyberharcèlement : 3018

Crous Toulouse : 05 61 12 54 70

Crous Montpellier : 04 67 41 50 00

Maison de l'Orientation : 0800 00 70 70

CARTE JEUNE RÉGION

MODE D'EMPLOI

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les jeunes inscrit·e·s dans un établissement situé en Occitanie, que ce soit en :

- › lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'État,
- › EREA (Établissement régional d'enseignement adapté),
- › Maison familiale et rurale,
- › Association ASEI (Agir-Soigner-Éduquer-Insérer), pour les jeunes lycéens,
- › E2C (École de la 2^e Chance),
- › CNED (Centre National d'Enseignement à Distance),
- › CNPR (Centre National Public de Formation à Distance du Ministère chargé de l'Agriculture).

ZOOM

Les stagiaires de formation en Ecoles de la 2^e Chance (E2C) peuvent être éligibles à :

- › l'aide à la lecture de loisirs de 15 €,
- › loRdi.

QUELLES AIDES DIRECTES ?

Retrouvez l'ensemble des dates et détails sur cartejeune.laregion.fr



LE PRÊT DES LIVRES SCOLAIRES PAPIERS OU NUMÉRIQUES À TOUS LES LYCÉEN·NE·S

GRATUITÉ DU 1^{er} ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

pour que les élèves disposent tous du même équipement de qualité.



loRdi POUR TOUS

L'AIDE À L'ACHAT D'UNE LICENCE SPORTIVE (UNSS) de 15 € ET L'AIDE À LA LECTURE DE LOISIRS de 15 €.



FORMATION GRATUITE AUX PREMIERS SECOURS

Grâce à ta carte, tu peux te former aux gestes élémentaires de premiers secours et disposer des bases du secourisme.

LES + DE LA CARTE

- › CARTE JEUNE RÉGION, l'application mobile à télécharger
- › BONS PLANS pour des événements culturels, sportifs et touristiques
- › ENVIRONNEMENT : Planter un arbre et soutenir la biodiversité. Déjà 221 330 arbres et arbustes plantés en Occitanie en 2021 !



CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1

TOP DÉPART EN JUIN !

Rendez-vous dès le 12 juin 2023 sur cartejeune.laregion.fr rubrique "demander sa Carte Jeune Région".

À savoir : lors de votre demande, vous devez fournir une photo et une adresse mail.

2

...QUELQUES SEMAINES PLUS TARD

Dès validation du dossier, la Carte Jeune Région est envoyée au domicile du lycéen·ne, avec un identifiant.

3

> RDV EN SEPTEMBRE

Pour bien commencer la rentrée, la Région organise la distribution des manuels scolaires et du 1^{er} équipement selon la formation.

+ D'INFOS SUR cartejeune.laregion.fr

ZOOM SUR loRdi

Il est nécessaire d'être en possession de la Carte Jeune Région.

L'aide à l'acquisition de loRdi n'est valable qu'une seule fois au cours de la scolarité ou de la formation.

› POUR LES LYCÉES PUBLICS LABELLISÉS NUMÉRIQUES : La Région s'occupe de tout, elle commande et fait livrer dans le lycée

› POUR LES LYCÉES NON LABELLISÉS : Rendez-vous sur votre « espace jeune » sur le site cartejeune.laregion.fr

Attention : les commandes se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023 pour tous les bénéficiaires.

L'aide est soumise à conditions de ressources.

Pensez à actualiser votre situation (justificatif à fournir : attestation de paiement de l'Allocation de Rentrée Scolaire de l'année en cours ou Avis d'imposition le plus récent) avant de commander loRdi.

Le montant de la participation personnelle est communiqué au moment de la commande.

ZOOM : PARRAINAGE PLAN ARBRE

Ensemble Agissons !

Ta participation au parrainage d'un arbre planté en Occitanie contribue à lutter contre le changement climatique.

On compte sur toi et tes actions pour restaurer la biodiversité grâce à ton clic lors de l'inscription à la **Carte Jeune Région !**

Les bourses de lycée

Rentrée 2023-2024

Calendrier de la campagne des bourses de lycée :

La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 se déroulera en deux périodes :

- **Première période : du 29 mai au 5 juillet 2023**
- **Deuxième période : du 1er septembre au 19 octobre 2023**

Qui peut demander une bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 ?

- Les élèves de 3^e en collèges publics ou privés qui poursuivent leurs études au lycée dans une classe du second degré à la rentrée scolaire 2023-2024.
- Les élèves scolarisés dans un lycée en 2022-2023 et qui n'étaient pas boursiers.

La demande de bourse se fait en ligne sur le portail Scolarité-Services d'EduConnect

<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s1>

- du 29 mai au 5 juillet 2023 : dépôt du dossier papier dans le collège si vous ne déposez pas la demande en ligne
- du 1er septembre au 19 octobre 2023 dépôt du dossier papier au lycée si vous ne déposez pas la demande en ligne
Pour rappel, les établissements privés ne sont pas concernés par le service de demande en ligne.

CAS PARTICULIERS :

- Les élèves du lycée redoublants qui étaient boursiers en 2022/2023
- Les élèves boursiers arrivants d'un autre lycée ou d'une autre académie

Pour tout problème de connexion, une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition

- **par téléphone 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h**
- **en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr.**

Pour toutes questions relatives aux bourses nationales :

Merci d'envoyer un mail à : isabelle.vialat@ac-montpellier.fr

DANS TOUS LES CAS FOURNIR UN RIB AU NOM DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER

Caisse de solidarité

Le conseil d'administration a approuvé la création d'une caisse de solidarité dont l'objectif est d'accorder des aides aux élèves et aux étudiants du lycée en complément des fonds sociaux.

Les aides allouées portent sur les objets suivants : frais de restauration, de logement et d'internat, voyages et sorties scolaires, fournitures scolaires et vêtements. Les décisions d'aides sont effectuées par le chef d'établissement au cours d'une commission de fond social, sur instruction de l'assistante sociale.

Vous pouvez dans ce cadre apporter librement une contribution sous la forme d'un don fixé par le montant de votre choix.

Je soussigné :

Nom
Prénom.....

Déclare faire un don à la caisse de solidarité du lycée Ernest Hemingway pour la somme de euros

- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Hemingway
- Espèces

Date et signature :

Le :
